



**ARRETE MUNICIPAL PORTANT REGLEMENTATION
DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT
74/2018**

Mairie de MONTSOULT

REPUBLIQUE FRANCAISE
(Val d'Oise)

Le Maire de la Commune de Montsoul,

- Vu la loi modifiée n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales ;
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2213-1 à L. 2213-4 ;
- Vu le Code de la Route, R110.1 R110.2, R411.5 R411.8 R 411.18 et R411.25 à R411.28 ;
- Vu la 8^{ème} partie de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière (signalisation temporaire) ;
- Vu la demande de l'entreprise TSA, rue des Alouettes à Eaubonne, qui doit procéder au pictage et tirage de fibre optique sur la commune de Montsoul ;
- **Considérant** qu'il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement dans ces voies, pendant la durée réglementaire des travaux, afin d'assurer la sécurité des biens et des personnes.

ARRÊTE :

Art.1^{er} : A compter du 10 décembre 2018 et pour 3 mois, l'entreprise TSA et ses sous-traitants sont autorisés à effectuer les travaux nécessaires dans le cadre du déploiement de la fibre optique sur toute la commune de Montsoul

Art. 2 : Le stationnement et la circulation seront, en cas de nécessité, réglementés, par interdiction de stationnement aux abords du chantier, chaussée rétrécie et alternat de circulation.

Art. 3 : L'entreprise TSA ou ses sous-traitants assureront, sous leur propre responsabilité, la mise en place et la surveillance de la signalisation règlementaire appropriée afin de garantir la sécurité des piétons et la circulation des véhicules, ainsi que son retrait, signifiant la fin des travaux.

Art. 4 : Les infractions au présent arrêté seront constatées par procès-verbaux et poursuivies conformément à la loi.

Art. 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

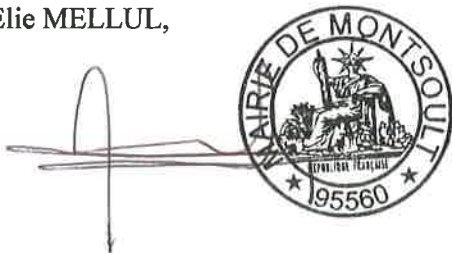
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Montsoul
- Centre de Secours des Pompiers de Domont
- Tri-Or
- Entreprise TSA

Copie du présent arrêté sera affichée à la Porte de la Mairie.

Fait à Montsoul, le 07 décembre 2018

Le Maire

Elie MELLUL,



Rendu exécutoire le 10/12/2018

Affiché le : 10/12/2018

Vu, Le Maire,
Elie MELLUL